

SUPPLIQUE AU SAINT SIEGE
POUR DEMANDER ·
L'ERECTION DU DIOCESE DE NICOLET.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC. }

A SON EMINENCE LE CARDINAL JEAN SIMEONI,
Préfet de la S. Cong. de la Propagande.

EMINENCE,

En l'année 1875, un certain nombre de prêtres du diocèse de Trois-Rivières, dans la Province de Québec, Canada, ont présenté à Sa Sainteté le Pape Pie IX, d'heureuse mémoire, une supplique, demandant d'ériger en Evêché sous le nom de "*Diocèse de Nicolet*," la partie du diocèse de Trois-Rivières située au sud du fleuve Saint-Laurent, ayant son Siège Épiscopal dans le comté et la ville de Nicolet.

Tout en reconnaissant la haute valeur des raisons que nous avons alors apportées en faveur de notre demande, (1) le Saint Siège a cru devoir suspendre pour un temps l'exécution du projet soumis à sa considération.

Voir pièces justificatives No 1

Les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouve aujourd'hui la Province de Québec, et surtout le diocèse de Trois-Rivières, semblent un motif suffisant pour nous autoriser à prier le Saint Siège de remettre à l'étude le projet, suspendu pour quelque temps, d'ériger le diocèse de Nicolet.

Dans ce but nous demandons respectueusement qu'il nous soit permis d'exposer les nouvelles raisons qui militent en faveur de notre demande; ce que nous allons faire le plus brièvement possible.

I

Les raisons apportées en 1875 à l'appui du projet d'érection du diocèse de Nicolet étaient entr'autres, celles-ci :

(1) Quamvis rationum momenta quibus hæc petitio innititur suâ gravitate non careant, ac totum aliquemque sacerdotum, in his promovendis operibus quæ Dei gloriæ ac animarum salutis expedire magis videntur, debita prosecrari laude, &c. Lettre de Son Em. le Card. Franchi, 14 décembre 1875.